

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS189

présenté par  
M. Viry, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 17 l'alinéa suivant :

« II. – Le présent article entre en vigueur à une date déterminée par décret, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2026. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.